

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

PVCM270319

L'an deux mille Dix Neuf, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUE se sont réunis en Mairie sur convocation et sous la présidence de M. Richard RENARD, Maire.

Présents :

RENARD Richard – Maire

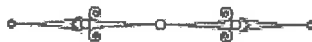
HOIRET Huguette, PORQUET Joël, HERVET Caroline, PRINCE Fabrice, THUEUX Jacky - Adjoint
LOY Huguette, BOULONGNE Agnès, HOCQUINGHEM Marie-Christine, MAS Philippe,
GOUESBIER Odile, LOYE Annick, REGNIER Line, HAREUX Dany - Conseillers Municipaux

Représentés par procuration : SAVOYE Micheline par HOCQUINGHEM Marie-Christine,
CUDEK Jacky par MAS Philippe, LECLERCQ Valérie par HERVET Caroline, BOINET Philippe
par HOIRET Huguette, DUPUIS Philippe par REGNIER Line, GRAVELINE Daniel par HAREUX
Dany.

Absente excusée : MENETRIER Catherine

Absents : PUMA Roger, DESCHAMPS Olivier

Secrétaire de séance : HERVET Caroline



ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

2 FINANCES

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 : commune, camping, eau, assainissement collectif

Affectation des résultats 2018 sur exercice 2019 : commune, camping, eau, assainissement collectif

Maîtrise d'œuvre – travaux de rénovation du logement communal rue du Bastion

Maîtrise d'œuvre – travaux de rénovation de la grange rue du Bastion

Travaux de mise en sécurité

1 – AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre – DL010319

M. le maire informe l'assemblée que la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n'a pas actuellement la volonté de prendre ces deux compétences.

La commune de RUE gère en régie ces services depuis de nombreuses années avec des investissements en matériel, en programmation d'intervention sur les réseaux, en formation des agents en charge de ces services. Ils dégagent des excédents, il n'y a donc aucun intérêt à les transférer.

Mme Hareux ne comprend pas l'attitude de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre qui axe leur priorité vers des compétences telle que l'informatique, plutôt que vers ces compétences obligatoires.

M. Thueux estime que de toute façon le transfert se fera puisqu'il y a une notion d'obligation.

M. Porquet indique qu'il y a quelques années, la commune a failli rejoindre le syndicat de Machy et ainsi perdre la régie.

Mme Regnier, au nom de son groupe est d'accord pour prendre la délibération suivante :

Vu les articles 64 et 66 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui attribuent, à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020,

Vu la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement qui aménage les modalités de ce transfert, les communes membres de l'EPCI peuvent s'opposer audit transfert, avec une minorité de blocage (soit 25 % des communes membres représentant 20 % de la population totale de l'EPCI) et ce avant le 1^{er} juillet 2019 pour un report du transfert au 1^{er} janvier 2026,

Après en avoir délibéré par **20 POUR**

Le Conseil Municipal DECIDE :

- de ne pas transférer la compétence eau à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre au 1^{er} janvier 2020,
- de ne pas transférer la compétence assainissement à la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre au 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération,
- de mandater le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2 – FINANCES

Approbation Compte Administratif du budget communal 2018 – DL020319

Sous la présidence de M. Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2018 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées **par 19 voix POUR**.

Compte Administratif Budget Général

Dépenses de fonctionnement :	2 575 637.33 €
Recettes de fonctionnement :	3 519 496.72 € soit un excédent de clôture de 943 859.36 €
Report exercice 2017 :	599 957.04 € = 1 543 816.43 € à affecter pour 2019
Dépenses d'Investissement :	1 363 950.61 € + RAR 602 579.00 € = 1 966 529.61 €
Recettes d'Investissement :	783 904.09 € soit un déficit de clôture de 580 046.52 €
Report exercice 2017 :	631 937.02 €
RAR :	31 380.00 € = 1 447 221.11 € résultat cumulé

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

1068 Investissement :	943 816.43 €
002 Fonctionnement :	600 000.00 €

Vote à mains levées : **20 POUR**

Approbation Compte Administratif du budget camping 2018 – DL030319

Sous la présidence de M. Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte administratif du budget camping 2018 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées par **19 voix POUR**.

Compte Administratif Budget Camping

Dépenses de fonctionnement :	4 833.38 €
Recettes de fonctionnement :	19 128.28 € soit un excédent de clôture de 14 294.90 €
Report exercice 2017 :	63 810.99 € = 78 105.89 € à affecter pour 2019
Dépenses d'Investissement :	185.28 €
Recettes d'Investissement :	3 290.38 € soit un excédent de clôture de 3 105.10 €
Report exercice 2017 :	64 312.09 € = 67 417.19 € solde d'exécution

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

002 Fonctionnement :	78 105.89 €
----------------------	-------------

Vote à mains levées : **20 POUR**

Approbation Compte Administratif du budget eau 2018 – DL040319

Sous la présidence de M. Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte administratif du budget eau 2018 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées par **19 voix POUR**.

Compte Administratif Budget Service de l'Eau

Dépenses de fonctionnement :	358 068.42 €
Recettes de fonctionnement :	300 784.22 € soit un déficit de clôture de 57 284.20 €
Report exercice 2017 :	230 884.03 € = 173 599.83 € à affecter pour 2019
Dépenses d'Investissement :	28 115.70 €
Recettes d'Investissement :	27 510.28 € soit un déficit de clôture 605.42 €
Report exercice 2017 :	463 837.99 €
RAR :	2 000.00 € = 461 222.57 € résultat cumulé

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

002 Fonctionnement : 173 599.83 €

Vote à mains levées : **20 POUR****Approbation Compte Administratif du budget assainissement 2018 – DL050319**

Sous la présidence de M. Philippe MAS, Conseiller Municipal doyen d'âge désigné en qualité de président de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018.

Hors de la présence de M. Richard RENARD, Maire, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte administratif du budget assainissement 2018 tel que présenté et conforme au compte de gestion par vote à mains levées par **19 voix POUR**.

Compte Administratif Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement :	260 886.11 €
Recettes de fonctionnement :	462 667.28 € soit un excédent de clôture de 201 781.17 €
Report exercice 2017:	790 424.70 € = 992 205.87 € à affecter pour 2019
Dépenses d'Investissement :	168 124.00 €
Recettes d'Investissement :	148 176.25 € soit un déficit de clôture 19 947.75 €
Report exercice 2017 :	752 058.01 € = 732 110.26 € solde d'exécution

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

002 Fonctionnement : 992 205.87 €

Vote à mains levées : **20 POUR****Approbation des comptes de Gestion 2018 pour la commune, le camping, l'eau et l'assainissement collectif**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des Comptes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets suivants de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires : commune, camping municipal, SPIC Eau, SPIC Assainissement collectif

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à mains levées : **20 POUR**

Maîtrise d'œuvre – travaux de rénovation du logement communal rue du Bastion – DL060319

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation du logement communal situé au 4 rue du Bastion.

L'estimation prévisionnelle globale des travaux est fixée à 151 000 € HT soit 181 200 € TTC pour une rémunération forfaitaire au taux de 8 % soit 12 080 € HT se décomposant comme suit :

Mission de base :

ESQ (DIAG) 5 %	604,00 € HT
APS 10 %	1 208,00 € HT
APD 17 %	2 053,60 € HT
PRO 20 %	2 416,00 € HT
ACT 8 %	966,40 € HT
VISA (EXE) 8 %	966,40 € HT
DET 26 %	3 140,80 € HT
AOR 6 %	724,80 € HT

Total HT	12 080 € HT	TVA 20 %	2 416 €	Soit TTC	14 496 €
----------	-------------	----------	---------	----------	----------

Compte tenu du montant des honoraires, il s'agit d'une procédure non formalisée consentie à Monsieur David DESMARET, économiste de la construction ZI de la Foraine Bleue - route du Crotoy 80120 RUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à mains levées 20 voix POUR :

- autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre y afférent et les avenants éventuels,
- s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2019 en section d'investissement.

Mme Hareux interroge sur la destination de ce logement : logement de fonction ? Le conseil devra se positionner le moment venu.

Maîtrise d'œuvre – travaux de rénovation de la grange rue du Bastion – DL070319

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de la grange attenante au logement communal situé au 4 rue du Bastion. Cette grange une fois rénovée servira d'atelier et de lieu de stockage.

L'estimation prévisionnelle globale des travaux est fixée à 48 500 € HT soit 58 200 € TTC pour une rémunération forfaitaire au taux de 8 % soit 3 880 € HT se décomposant comme suit :

Mission de base :

ESQ (DIAG) 5 %	194,00 € HT
APS 10 %	388,00 € HT
APD 17 %	659,60 € HT
PRO 20 %	776,00 € HT
ACT 8 %	310,40 € HT
VISA (EXE) 8 %	310,40 € HT
DET 26 %	1 008,80 € HT
AOR 6 %	232,80 € HT

Total HT	3 880 € HT	TVA 20 %	776 €	Soit TTC	4 656 €
----------	------------	----------	-------	----------	---------

Compte tenu du montant des honoraires, il s'agit d'une procédure non formalisée consentie à Monsieur David DESMARET, économiste de la construction ZI de la Foraine Bleue - route du Crotoy 80120 RUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à mains levées 20 voix POUR :

- **autorise le Maire à signer** le contrat de maîtrise d'œuvre y afférent et les avenants éventuels, **s'engage à inscrire** la dépense au budget primitif 2019 en section d'investissement.

Travaux de mise en sécurité – DL080319

Monsieur le maire annonce avoir été saisi d'un problème de sécurité publique rue des Iles Cozette. L'état de la grange de Madame Francine DUPIN, qui menaçait depuis quelque temps s'est aggravé dernièrement. Face à l'urgence de la situation et compte tenu de la précarité financière de la famille, Monsieur le Maire propose de se substituer à la famille pour régler à l'entreprise missionnée le démontage de la toiture menaçante. En contrepartie, la commune émettra un titre de recette à Madame DUPIN qui remboursera la commune au fur et à mesure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix POUR :

- **autorise Monsieur le Maire à régler l'entreprise** missionnée pour démonter la toiture de la grange de Mme DUPIN pour un montant de 1 184 € sur l'article 678,
- **autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette** du même montant sur l'article 7788.

Mme Regnier émet des doutes sur la récupération de cette avance.

3 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

Mme Régnier demande des informations sur les procédures des différentes maisons abandonnées en centre-ville (maison à l'angle du parking de l'école G. Deray, maison devant le garage Delorme rue du Moulin, maison à l'entrée de l'allée du Marquis). Dossiers complexes souvent dus à des situations de succession compliquées.

Mme Hareux s'étonne d'avoir reçu deux programmes « spectacles et culture à Rue », dont l'un expire dans 2 jours.

M. Renard explique qu'il a tenu à faire distribuer le N° 1 et le N° 2 pour information aux administrés ; il indique que le culturel jusqu'à présent représentait environ 5 000 € ; pour 2019 il prévoit 10 000 € pour développer l'offre au public. Il invite les conseillers à s'inscrire pour la soirée organisée par le comité de Jumelage.

Mme Boulongne indique que le loto organisé par les Calamities Dom's Dancers aura lieu le 28 avril et non le 21 comme indiqué dans le Petit Ruen.

Mme Hoiret annonce différents « concerts apéro » qui auront lieu les 29 juin, 12 juillet et 14 août.

M. Renard annonce l'inauguration du nouveau Carpodrome à l'étang de pêche de Lannoy ce samedi 30 mars à 10 h.

M. Porquet dresse le bilan de l'opération Hauts de France Propre : 8 participants. Il remercie la directrice de l'école maternelle qui a sensibilisé 38 enfants à cette action.

M. Renard précise que des collégiens ont aussi ramassé des déchets dans l'allée du collège rue du Marais.

Il précise certains éléments chiffrés de l'assureur Groupama en charge du dossier « sinistre grêles ».

Mme Régnier demande si un nom doit être donné à la nouvelle salle des associations : oui, le Maire attend des propositions des conseillers sur ce point.

M. Renard informe de l'état de trésorerie au 27 mars 2019 : 3 651 115.41 €.

SEANCE LEVEE A 21 H 15